

Règlement du Concours de Confiture aux fruits

Organisé par le Syndicat de Défense du Chasselas

Fête des Fruits et des Saveurs – Dimanche 14 septembre à 14h00

Article 1 – Objet

Dans le cadre de la **Fête des Fruits et des Saveurs**, un concours de confiture aux fruits est organisé le **dimanche 14 septembre à 14h00**, afin de mettre à l'honneur le savoir-faire local et la richesse des fruits du département.

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est **gratuit et ouvert à toutes et à tous**.
- Chaque participant(e) est invité(e) à présenter **une seule confiture faite maison**, dont l'ingrédient principal devra être **un fruit local typique du Tarn-et-Garonne** (comme la pomme, la prune, le melon, le raisin, la cerise, l'abricot...)
- La participation est **soumise à inscription préalable** à l'adresse suivante :
 animation.chasselas@wanadoo.fr

En indiquant votre nom et prénom, votre contact (téléphone et mail) et votre souhait de participation.

Article 3 – Dépôt des échantillons

- Les confitures devront être déposées au chalet d'accueil de la fête (les créneaux horaires de dépôt le samedi 13 septembre de 10h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, puis le dimanche septembre de 10h00 à 12h00) Votre présence sera appréciée lors du concours à 14h00 le dimanche.
- La confiture devra être présentée dans **un pot en verre fermé, non identifié** (aucun nom ou signe distinctif).
- Le nom du participant sera enregistré en amont pour garantir l'anonymat durant la dégustation.

Article 4 – Jury et dégustation

- La dégustation sera assurée par un **jury composé de trois personnes** désignées par les organisateurs.
- **Seul le jury est autorisé à goûter** les confitures présentées.

Article 5 – Critères de notation

Les confitures seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Présentation générale** (aspect visuel, texture, mise en pôt, origine du fruit) – /10
2. **Qualité gustative** (arôme, équilibre sucre/fruit, saveur globale) – /15
3. **Originalité et créativité** (association de saveurs / innovation) – /5

👉 **Total possible : 30 points**

Article 6 – Résultats et récompenses

- Les résultats seront annoncés à la fin de la dégustation, vers **14h45**.
- Un **prix sera remis aux trois premières confitures** ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement.

Le Syndicat de Défense du Chasselas